

219C2877
FR0011466069-FS1165

23 décembre 2019

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p>VERALLIA</p> <p>(Euronext Paris)</p>
--

Par courrier reçu le 20 décembre 2019, Bpifrance, établissement public à caractère industriel et commercial (« EPIC Bpifrance ») (27-37 avenue du Général Leclerc, 94710 Maisons Alfort Cedex) a déclaré avoir franchi en hausse, le 18 décembre 2019, indirectement, par l'intermédiaire de Bpifrance Participations¹, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement 8 861 539 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 7,48% du capital et des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
EPIC Bpifrance	0	0
Bpifrance Participations	8 861 539	7,48
Total EPIC Bpifrance	8 861 539	7,48

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VERALLIA hors marché résultant d'un acte sous seing privé en date du 18 décembre 2019, par lequel la société Horizon Parent Holdings S.à r.l. a acquis auprès de Bpifrance Participations la totalité des actions de la société Horizon Parent Holdings S.à r.l. détenues par Bpifrance Participations, par voie notamment d'attribution de 7 380 058 actions VERALLIA à Bpifrance Participations.

À cette occasion, la société Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi en hausse les mêmes seuils.

¹ Contrôlée par Bpifrance SA laquelle est contrôlée conjointement à hauteur de 50% par la Caisse des dépôts et consignations et de 50% par l'EPIC Bpifrance.

² Sur la base d'un capital composé de 118 393 942 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.